

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :

*[Préciser succinctement en quoi le dispositif vient compléter une situation professionnelle préexistante ou répond à un besoin transverse associé à un contexte professionnel]
Pour plus de visibilité, le rédacteur pourra mentionner ici l'activité(s) et les tâches concernées.*

La présente certification permet au titulaire de valider les compétences lui permettant de réaliser des opérations de réparation, d'adaptation ou de construction d'équipements agricoles (outils, petits bâtis) appropriés à ses besoins et adaptés à l'agroécologie paysanne, dans le cadre d'un chantier collectif. Ces équipements rentrent dans le champ des technologies paysannes appropriées, c'est-à-dire des technologies conçues par et pour les paysans, facilement reproductibles et adaptables, donc accessibles à tous.

Cette certification s'adresse à des porteurs de projet d'installation agricole ou des paysans installés souhaitant faire évoluer leurs pratiques agricoles et adapter le matériel en conséquence. Les porteurs de projet sont majoritairement des personnes en reconversion professionnelle, non issues du milieu agricole, disposant de faibles compétences voire nulles en travail du métal et machinisme.

Ces nouveaux (futurs) paysans sont confrontés à différentes situations professionnelles spécifiques :

- Adapter, réparer un outil existant
- Auto-construire un nouvel équipement à partir de plans existants
- Concevoir un équipement simple adapté aux besoins de sa ferme

Au cours de ces différentes situations, le porteur de projet doit réaliser un ensemble de tâches :

- Identifier le besoin d'équipement et le caractériser
- Evaluer la faisabilité technico-économique du projet
- Réaliser le dessin technique de l'équipement à construire ou modifier
- Elaborer une nomenclature
- Préparer les matières premières, consommables et outils nécessaires au chantier
- Réaliser la découpe et le perçage des pièces
- Assembler, souder les pièces
- Auto-évaluer sa capacité à réaliser l'ensemble des opérations de construction
- Organiser collectivement le chantier
- Réaliser les tests et ajustements nécessaires sur les équipements construits
- Vérifier la fiabilité et la certification des équipements autoconstruits

Les compétences relatives à l'autoconstruction d'équipement agricole s'exercent généralement dans le cadre de chantiers collectifs, entre pairs. En revanche, le professionnel paysan est totalement autonome et responsable de ses actions. Il prend en compte et doit respecter toutes les réglementations générales ou particulières qui s'appliquent aux différentes activités.

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s)	Critères
C1 Caractériser les spécificités de l'équipement à construire en analysant le besoin et en dimensionnant le projet afin de répondre à la problématique technique identifiée sur la ferme	<p>Epreuve : mise en situation professionnelle</p> <p>Conception et construction d'un équipement agricole</p> <p>A partir de son projet d'installation agricole, le candidat devra concevoir et mettre en œuvre la construction d'un équipement de son choix adapté à ses besoins. Il produira les documents nécessaires à la conception et préparation du chantier de construction, à rendre au moins deux semaines avant l'évaluation pratique. Il construira l'équipement dans le cadre d'un chantier collectif où l'espace et le matériel est partagé au sein du groupe. Enfin il argumentera ses choix lors d'un entretien oral individuel de 20 min.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le choix de l'équipement est justifié par rapport aux objectifs du projet d'activité agricole. 2. Les fonctions de l'équipement sont décrites. 3. Les caractéristiques techniques de l'équipement tiennent compte des contraintes de l'exploitation et son environnement (contexte pédo-climatiques, complémentarité avec d'autres ateliers, ergonomie, moyens humains et financiers disponibles). 4. Le choix de l'autoconstruction est justifié.
C2 Réaliser un dessin technique et une nomenclature en utilisant le dessin géométral et les codes du dessin technique afin de dimensionner la construction de l'équipement	<p><u>Partie 1 : Elaboration de documents techniques écrits</u></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le dessin ou croquis comporte 3 vues au minimum, avec cotes et un cartouche. 2. Les vues sont cohérentes entre elles. 3. L'ensemble des caractéristiques de la nomenclature (repaires, désignation, angles, perçages, longueurs, quantité) sont décrits.

<p>C3 Organiser le chantier d'autoconstruction en préparant l'approvisionnement des pièces et fournitures, ainsi que tout le matériel nécessaire pour la mise en œuvre du chantier, afin d'être efficace dans la réalisation des opérations de construction</p>	<p>Après validation du formateur sur le choix de l'équipement à construire, le candidat constitue un dossier technique de type portfolio de 4 à 6 pages comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un cahier des charges indiquant les objectifs et fonctions recherchés de l'outil, ainsi que les contraintes à prendre en compte, - un croquis ou dessin permettant de visualiser l'équipement dans son intégralité, - une nomenclature, - une liste des pièces et fournitures nécessaires à la fabrication de l'équipement, 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les pièces et fournitures nécessaires au chantier sont listées (dénomination et quantité) de manière exhaustive. 2. Le candidat choisit un emplacement de poste de travail adapté à la tâche et son anatomie. 3. Les outils de découpe et de perçage choisis sont adaptés au type de travail à réaliser (scie radiale ou à ruban pour l'acier standard, scie à ruban pour l'acier étiré)
<p>C4 Réaliser les opérations de construction dans le cadre d'un chantier collectif en utilisant de façon appropriée et sécurisée le matériel, en mobilisant différentes techniques d'assemblage et en contrôlant le travail réalisé afin d'assurer la fiabilité et la sécurité d'utilisation de l'équipement autoconstruit</p>	<p><u>Partie 2 : Entretien oral de 20 min</u> Sur la base de la construction réalisé, le candidat présente et justifie les choix techniques réalisés pour construire l'équipement. Il évalue la qualité de son travail. Il répond aux questions complémentaires du jury.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le candidat prépare les pièces (traçage, découpe, perçage) de manière conforme aux plans. 2. Le candidat utilise les EPI (gants, lunettes, masque de soudure, chaussure de sécurité). 3. Le candidat est vigilant à la sécurité des autres personnes (utilisation des EPC, peinture à l'extérieur, pas de fils électriques obstruant le passage). 4. Le candidat connaît les règles de sécurité d'utilisation des outils. 5. Les techniques d'assemblage mises en œuvre sont efficaces (utilisation de cales, gabarits, vérification des équerrages, pointage dans les angles, vérification équerrages avant soudure) 6. Le candidat identifie les points de fragilité de son ouvrage et propose des améliorations (autocontrôle des soudures, proposition de reprise).